

### **Troisièmes Rencontres des coalitions et organisations professionnelles de la culture des pays membres de la Francophonie**

*Délégués des Coalitions des pays de la Francophonie : Burkina Faso, Cameroun, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo*

*Délégués observateurs : Haïti, Liban, Madagascar*

#### **Déclaration de Québec : Un appel à l'action!**

Du 11 au 13 octobre 2008, à la veille du XII<sup>e</sup> sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, les délégués des Coalitions nationales pour la diversité culturelle et d'organisations professionnelles de la culture de 16 pays membres de la Francophonie se sont réunis dans la ville de Québec au Canada, pour faire le point sur l'état d'avancement de la campagne de ratification et de mise en oeuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ainsi que pour examiner les pistes d'action pour une mise en oeuvre concrète de la Convention au sein des pays de l'espace francophone.

Les participants ont salué la ratification de la Convention de l'UNESCO par 43 des États membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et félicitent l'OIF et son Secrétaire général, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, pour leur engagement ferme de promotion de la ratification de la Convention de l'UNESCO auprès des États membres et des organisations représentant les autres ensembles linguistiques à travers la planète.

Afin de poursuivre sur cette lancée, les participants ont invité l'OIF à poursuivre ses efforts pour que les États qui n'ont toujours pas ratifié la Convention le fassent avant le mois de mars 2009, permettant ainsi à tous les États membres de la Francophonie d'être présents lors de la Deuxième Conférence des Parties à la Convention qui se tiendra à Paris en juin 2009.

Au cours de leurs travaux, les participants ont souligné le fait que si la ratification de cette Convention constitue une étape nécessaire, elle doit être impérativement suivie par l'adoption de mesures concrètes par les États signataires pour, notamment, le développement et l'application de politiques qui viendront renforcer le secteur culturel dans leur État respectif.

À cet égard, les participants appellent l'OIF à poursuivre son action pour mobiliser les États dans la mise en oeuvre de la Convention sur le plan national, notamment en donnant son appui technique et financier pour l'élaboration de politiques culturelles nationales ainsi que pour la structuration des milieux professionnels de la culture en plus de maintenir et renforcer son engagement financier alors que nous entrons dans l'étape cruciale de la mise en oeuvre de la Convention.

En outre, les participants demandent à l'OIF et à ses États membres, en particulier les pays du Nord, de prendre les mesures nécessaires pour que les articles de la Convention sur la coopération internationale (articles 12 à 18) soient appliqués. Les délégués ont insisté sur l'importance de l'article 16 sur le traitement préférentiel pour les pays en développement afin notamment que des mesures soient prises pour faciliter l'obtention de visas, la circulation des artistes, des autres professionnels de la culture, ainsi que des biens culturels. Ils ont également exigé que le Fonds pour la diversité culturelle soit doté d'un financement adéquat et récurrent.

Enfin, les participants exhortent les États membres de l'OIF à être cohérents et à respecter les articles 20 et 21 en oeuvrant pour que les directives opérationnelles sur ces articles soient élaborées le plus rapidement possible au sein des instances de la Convention, de même qu'en s'abstenant de prendre, directement ou indirectement, des engagements de libéralisation dans le domaine de la culture lors de la négociation d'accords de commerce bilatéraux, régionaux ou multilatéraux.

Les Coalitions et organisations professionnelles de la culture réunies à Québec profitent de l'occasion pour lancer une invitation à l'OIF en vue de collaborer à l'organisation d'ateliers régionaux pour favoriser les échanges sur les meilleures pratiques dans le domaine des politiques culturelles entre les représentants des milieux professionnels et les représentants des ministères de la Culture des pays membres de l'OIF.

Quant à elles, les coalitions et organisations professionnelles de la culture réunies à Québec s'engagent à:

- poursuivre avec vigueur leur mobilisation et leur implication dans la campagne internationale de ratification et de mise en œuvre de la Convention, tant au niveau national auprès de leur gouvernement respectif, qu'au niveau international auprès des organisations sous-régionales, régionales et internationales concernées;
- concrétiser leurs échanges sur les meilleures pratiques dans le domaine des politiques culturelles en produisant un premier inventaire des politiques culturelles existantes dans leur pays respectif d'ici mars 2009;
- assurer une veille nationale sur la mise en œuvre de la Convention;
- mettre en place les mécanismes d'une solidarité active permettant le développement des industries culturelles.

En terminant, les participants tiennent à remercier l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les gouvernements français, canadien et québécois ainsi que la Fédération internationale des Coalitions pour la diversité culturelle et les coalitions canadienne et française pour avoir rendu possibles ces Troisièmes Rencontres.